

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION  
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

*Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996  
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)  
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DATAR)*

SECRETARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON  
Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : [gir.maralpin@wanadoo.fr](mailto:gir.maralpin@wanadoo.fr) ; Internet : [www.gir-maralpin.org](http://www.gir-maralpin.org)

**Débat public sur le  
Projet de liaison ferroviaire à grande vitesse  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

## **Modalités de déroulement du débat public LGV - PACA État de préparation au 1er décembre 2004**

[GIR Maralpin 11.12.2004 - Sources CNDP & CPDP LGV-PACA]

### **1. Rappels sur le cadre institutionnel**

#### **Le cadre législatif du débat public**

La nécessité d'informer et de consulter le public avant d'engager tout projet de grande ampleur a été successivement traduite par le législateur par :

- le débat préalable obligatoire institué par la circulaire Bianco en 1992 ;
- la loi dite Barnier du 2 février 1995, instaurant le débat public organisé en amont de chaque grand projet d'intérêt national, et créant à cette fin ma commission nationale du débat public (CNDP) dont l'installation effective en septembre 1997 résulte du décret Voynet du 10 mai 1996 ;
- la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a transformé la CNDP en autorité administrative indépendante garante du débat public. Dans son titre IV, consacré à "la participation du public à l'élaboration des grands projets", elle impose que, pour les projets importants, la CNDP organise un débat public sur l'opportunité, les objectifs et caractéristiques principales des grandes opérations d'aménagement d'intérêt national de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des personnes privées.

#### **Le mécanisme du débat public**

Garante de l'organisation et de l'impartialité du débat public, la CNDP intervient comme conseillère du maître d'ouvrage. En général elle décide d'organiser elle-même le débat et d'en confier l'animation à une commission particulière du débat public (CPDP).

Après décision de la CNDP d'organiser un débat public, le maître d'ouvrage dispose d'un maximum de 6 mois pour proposer un dossier de présentation du projet servant de support au débat. Après validation de ce dossier, la CNDP publie la date d'ouverture et le programme du débat public d'une durée généralement fixée à quatre mois. Deux mois après sa clôture, le Président de la CPDP établit un compte rendu et le Président de la CNDP en dresse le bilan devant être ensuite rendu public. Trois mois après, le maître d'ouvrage doit décider du principe et des conditions de la poursuite du projet.

#### **Le débat public sur la LGV PACA**

C'est lors de sa réunion du 5 mai 2004, que la CNDP, saisie par le Président de Réseau Ferré de France d'un projet de prolongation vers Nice de la ligne TGV Paris-Lyon-Marseille, a décidé qu'il devait donner lieu à un débat public et a désigné son vice-président, M. Philippe Marzolf, comme président de la CPDP correspondante, lequel a entrepris de procéder à la préparation du débat et à la consultation des acteurs (au nombre desquels le GIR Maralpin).

Suite à la réunion de concertation avec les acteurs qui s'est tenue à Marseille le 14 octobre 2004 ainsi qu'à la décision de la Commission nationale du débat public (CNDP), en sa séance du 3 novembre, d'accepter la

demande de Réseau Ferré de France (RFF), maître d'ouvrage (MO), de prolonger de 3 mois le délai de production du dossier, la CPDP a fait connaître les grandes lignes du déroulement du débat public telles qu'elles ont été établies par ses soins au 1<sup>er</sup> décembre.

## **2. Champ du débat public LGV-PACA**

*[tel qu'il a été identifié par la CPDP à l'issue des rencontres avec les acteurs (90 acteurs et 40 contributions écrites) en sa présentation du 14 octobre 2004]*

### **Opportunité du projet : améliorer les déplacements en PACA**

Questions soulevées

- Besoins de déplacements à l'horizon 2020
- Accès aux départements du Var et des Alpes-Maritimes
- Rapprochement des métropoles régionales
- Arc méditerranéen entre Italie et Espagne
- Développement durable de la région

### **Objectif du projet : créer une liaison ferroviaire à grande vitesse entre Marseille, Toulon et Nice**

Questions soulevées

- Relier Nice et Toulon au réseau ferroviaire européen à grande vitesse
- Développer l'offre TER, les liaisons entre les modes de transport et le transport ferroviaire de marchandises
- Améliorer le développement local, économique et touristique dans le cadre d'un développement durable de la région

### **Caractéristiques du projet : comparer les différents scénarios proposés par RFF en termes de :**

- Services rendus : fréquences, dessertes (nouvelles gares) et connexion avec les autres modes de transport
- Enjeux socio-économiques
- Enjeux environnementaux
- Développement territorial
- Articulation avec les autres projets d'infrastructures
- Coût, financement et délais

## **3. Calendrier prévisionnel du Débat Public LGV-PACA**

*[Source : annonce CPDP datée du 1<sup>er</sup> décembre 2004]*

**Fin février – mi mars (15 jours)** - Phase de mise à disposition de l'information

- Information systématisée (médiat, lieux publics, collectivités) avec mise à disposition de cartes T (pré-affranchies) pour obtention du dossier du débat, abonnement aux actualités et envois de propositions
- Diffusion du dossier du débat aux acteurs
- Diffusion du journal du débat n°1 avec carte T pour obtention du dossier
- Accueil sur rendez-vous par la CPDP et accueil personnalisé par MO dans les locaux de la CPDP [ces accueils se poursuivent tout au long du débat public]
- 1<sup>ère</sup> conférence de presse

**Mi mars – fin avril (1 mois et demi)** - 1<sup>ère</sup> phase du débat public

- 3 réunions publiques de lancement (à *Marseille, Toulon et Nice*)
- 3 Auditions publiques
- 7 réunions thématiques
  - *La LGV PACA et l'Arc méditerranéen (à Marseille)*
  - *La LGV PACA et le développement territorial (à Nice)*
  - *La LGV PACA et le développement des TER (à Aix en Provence et Cannes)*
  - *La LGV PACA et les enjeux environnementaux (à Toulon)*
  - *La LGV PACA et les transports de Marchandises (à Fréjus-SaintRaphaël)*

- *La LGV PACA et les impacts fonciers (à Draguignan)*
- Ateliers pédagogiques [en fonction de la demande]
- Diffusion du journal du débat n°2 avec carte T pour avis et questions
- 2ème conférence de presse

**Fin avril – fin juin (2 mois) - 2<sup>ème</sup> phase du débat public**

- 12 réunions de proximité  
(à *Marseille, Aix en Provence, Aubagne, Cuers–Brignoles, Draguignan, Fréjus–Saint Raphaël, Grasse, Antibes–Cannes, Cagnes sur Mer, Nice, Menton, Bandol*)
- 3 réunions de synthèse (à *Marseille, Toulon et Nice*)
- Diffusion du journal du débat numéros 3,4, et 5
- 3ème conférence de presse

**Fin août**

Publication du compte rendu du président de la CPDP et du bilan du président de la CNDP  
Objectif : Éclairer la décision du maître d’ouvrage sur les suites à donner au projet

**Fin novembre**

Publication par le Maître d'ouvrage (RFF) des principes et des conditions de poursuite du projet  
Explicitation, le cas échéant, des principales modifications apportées au projet soumis au débat public

**4. L'organisation du débat public**

**La Commission Particulière du Débat Public (CPDP)**

Constituée par la CNDP sur proposition du président de la CPDP et Chargée de l’organisation et de l’animation du débat public

*Président* : M. Philippe Marzolf, Vice président de la CNPM

*Membres* :

- Mme Annie Canis-Miletto, commissaire-enquêteur, expert foncier
- M. Didier Corot, paysagiste géographe
- M. Olivier Klein, évaluation socio-économique des politiques de transport
- Mme Dominique de Lauzières, conseil en communication
- M. Alain Ohrel, ancien préfet de Région et Conseiller d'État

*Secrétaire générale* : Mme Monique Cadet

*Assistante* : Mme Marie Christine Belmonte

Siège

Adresse : 1, Bd Dugommier ; 13001 Marseille (Métro Noailles)  
Contacts : Tél. : 04 96 11 53 90 ; Fax : 04 91 90 19 28 ; n° Vert : 0800 13 83 06  
Courriel : [contact@debatpublic-lgvpaca.org](mailto:contact@debatpublic-lgvpaca.org)

Bureau à Nice

*Assistante de la CPDP* : Mme Bénédicte Julia  
Adresse : Nice Europe, Bât. B ; 29, rue Pastorelli ; 06200 NICE  
Contacts : Tél. : 0497201830 ; Fax : 0493013248

Bureau à Toulon

*Ouverture prochainement*

**Le Maître d’Ouvrage (MO) : Réseau Ferré de France (RFF)**

Engagements du Maître d'ouvrage

- Saisine de la CNDP par RFF sur le projet LGV PACA
- Élaboration d’un "dossier support" à soumettre au débat
- Contribution active au débat public
- Publication du principe et des conditions de la poursuite du dossier

**Le Comité d’orientation**

Mis en place par le Préfet de Région en novembre 2003

Ses membres : Région, trois départements et trois agglomérations (Marseille, Toulon et Nice)

Financement des études et du débat public : 4 millions €

Élaboration des cahiers des charges des études menées par RFF

### **Documents d'information**

Le dossier du débat

- Présentation du débat public par la CPDP (6 pages avec carte T)
- Dossier du Maître d'Ouvrage par RFF (80 à 100 pages) assorti d'un document de synthèse (6 pages) pour une diffusion plus large, et d'un CD ROM des études
- Cahiers d'acteurs (soumis aux respects de certaines règles, procédures et critères de sélection)

Le journal du débat

- 5 numéros (dont les 2 premiers numéros avec Carte T)

### **Autres moyens de diffusion de l'information et d'expression du public**

Accueil dans les locaux de la CPDP à Marseille, Toulon et Nice (consultation des dossiers, exposition, entretiens CPDP et MO)

Expositions itinérantes

Distributions de documents et présentoirs dans les lieux de vie

Diffusion de courriels avec lien électronique vers le site de la CPDP

Site Internet ([www.debatpublic-lgvpaca.org](http://www.debatpublic-lgvpaca.org)) [*mise en ligne en attente*]

Numéro Vert : 0800 13 83 06

Système de Carte T

[*Toutes les questions et propositions feront l'objet de réponses de la CPDP ou du MO*]

---